

## Compte-rendu de la COREAMR agroécologie du 03/12/2024

Lieu : Lycée agricole de Plombières-lès-Dijon

### Participants (34) :

- **DRAAF Bourgogne-Franche-Comté (BFC) :**  
Mme Marie-Jeanne FOTRE-MULLER, Directrice ; M. Christophe BLANC, Directeur adjoint ;  
Mme Anne COCHARD (SRFD), M. Dominique CROZIER (SRAL), M. Alix DELHAL (SRAL) ; M.  
Anthony NICOLETTA (SRAL), Mme Mathilde PARAGE (SREA), M. Yannick SEVELINGE (SRAL),  
Mme Ambre TREGUY (SRAL) ;
- **DREAL BFC :** Mme Katty POJER ;
- **DDT70 :** Mme Claude France CHAUX
- **Conseil régional BFC :** Mme Céline DENUIT, Mme Héroïse LESURQUE ;
- **Conseil départemental du Jura :** M. Franck DAVIC ;
- **Conseil départemental de Saône-et-Loire :** M. Arnaud MILLION
- **Conseil départemental de l'Yonne :** M. Gilles ABRY ;
- **Chambre régionale d'agriculture BFC (CRA) :**  
M. Vincent LAVIER, Mme Tiphaine CARRIERE, M. Amrane CHABANE-CHAOUCHE, Mme  
Laurence MAIRE DU POSET ;
- **Bio BFC :** Mme Laurence HENRIOT, Mme Emilie JANoyer ;
- **Cerfrance BFC :** Mme Emeline RICHARD
- **Institut français de la vigne et du vin :** M. François-Michel BERNARD ;
- **Chambre d'agriculture France – DEPHY :** Mme Morgane RIEUCAU ;
- **Fédération régionale des syndicats d'exploitation agricole :** M. Alex SONTAG
- **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :** M. Stéphane DEWEVER ;
- **Agence de l'eau Loire-Bretagne :** Mme Elise DUFLOS ;
- **Fédération Régionale des CUMA :** M. Hervé DELACROIX ;
- **Réseau régional des établissements d'enseignement agricole publics (REPAFEB) :** M.  
Guillaume DUPUITS ;
- **Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne :** Mme Amandine ENAUX,  
Mme Charlotte HUBER
- **UFC Que Choisir BFC :** M. Gérard CLEMENCIN ;
- **Fédération du négoce agricole :** Mme Maëlle SIMMEN ;

### **Ordre du jour :**

1. La stratégie Ecophyto 2030.
2. Gouvernance régionale et feuille de route.
3. Méthodologie de diagnostic territorial.
4. Résultats du réseau DEPHY : cellule d'animation nationale.
5. Lauréats de l'appel à projets territorialisation de la stratégie Ecophyto.

### Contacts et liens utiles

**Yannick SEVELINGE, chef du pôle environnement et contrôles à la DRAAF :**  
[yannick.sevelinge@agriculture.gouv.fr](mailto:yannick.sevelinge@agriculture.gouv.fr) / 06 99 70 98 62

**Ambre TREGUY, chargée de mission Ecophyto à la DRAAF :**  
[ambre.treguy@agriculture.gouv.fr](mailto:ambre.treguy@agriculture.gouv.fr) / 06 58 54 67 58

Site EcophytoBFC : <https://ecophyto-bfc.fr/>  
Inscription à la newsletter : <https://ecophyto-bfc.fr/actualites-newsletter/>

## Introduction

Mme Marie-Jeanne FOTRE-MULLER, Directrice de la DRAAF BFC introduit l'après-midi. Elle rappelle que la dernière COREAMER s'était tenue en octobre 2022, et avait permis de présenter les actions Ecophyto menées, malgré la période de crise sanitaire. Aujourd'hui, elle se réunit suite à l'annonce, par le premier ministre, du lancement de la stratégie Ecophyto 2030 en mai 2024, inscrite dans le cadre de la planification écologique.

Plusieurs partenaires sont mobilisés pour le déploiement de cette stratégie en région : les services de l'État (DRAAF, ARS, DREAL), les établissements publics, la profession agricole, les instituts de recherche et techniques, ainsi que l'enseignement agricole.

Par ailleurs, il a été rappelé que la Bourgogne-Franche-Comté, en collaboration avec trois autres régions, est chargée de l'élaboration d'une méthodologie de diagnostic territorial visant à identifier des territoires pilotes pour la mise en œuvre de plans d'action destinés à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP). Cette méthodologie aura vocation à être déclinée au niveau national.

## 1) La stratégie Ecophyto 2030

### Présentation :

Mme Ambre TREGUY présente la [stratégie Ecophyto 2030](#), lancée en mai dernier. Cette nouvelle stratégie réaffirme l'objectif de réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux des PPP d'ici 2030, par rapport à la période 2011-2013, tout en se plaçant dans le respect d'un principe : « pas d'interdiction sans solution ».

Ecophyto 2030 est également marqué par un changement de l'indicateur officiel de suivi. Le nombre de dose unité (NODU) est abandonné au profit de l'Indicateur de risque harmonisé n°1 (HRI1), qui permettra une comparaison avec les autres états membres de l'union européenne. Des travaux de consolidation de cet indicateur ont été confiés à l'INRAE.

Mme TREGUY présente ensuite les différents axes de la stratégie :

- **Axe 1.** Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées (notamment le [PARSADA](#)).
- **Axe 2.** Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques.
- **Axe 3.** Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des PPP.
- **Axe 4.** Recherche, innovation et formation.
- **Axe 5.** Territorialisation, gouvernance et évaluation.

**Questions / remarques / réponses :****AXE1 :**

**Question CAVB :** Quels liens existe-t-il en région entre le PARSADA et la stratégie Ecophyto ? Quelle est l'implication de la DRAAF dans ce cadre ?

**Réponse DRAAF :** Le PARSADA est actuellement géré au niveau national. À ce stade, les DRAAF sont uniquement informées des projets sélectionnés. Cependant, des réflexions sont en cours pour qu'elles intègrent les comités de pilotage des projets au niveau régional.

Pour être tenus informés des actualités du PARSADA, consultez le bulletin trimestriel « **PARSADA-info** » [ici](#).

**AXE2 :**

**Question Bio BFC :** comment se traduit concrètement le soutien à la filière agriculture biologique (AB) ? Aujourd'hui, les aides à la conversion sont insuffisantes.

**Réponse DRAAF :** La stratégie Ecophyto 2030 renvoie principalement au programme [Ambition Bio 2027](#). L'axe 2.4 propose également plusieurs pistes d'action :

- Indemniser les producteurs en AB ou en bas niveau d'intrants affectés par des destructions de lots liées à des contaminations provenant de champs voisins, comme dans le cas du prosulfocarbe.
- Renforcer et accompagner les projets alimentaires territoriaux dans le cadre de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, afin de développer des débouchés pour les filières locales.
- Financer des campagnes de promotion du label bio.

**Un participant** souligne l'importance de valoriser, au-delà de l'AB et des filières bas niveau d'intrants, les systèmes de polyculture-élevage, qui représentent des solutions efficaces pour une agriculture durable.

**Remarque FR CUMA :** Le terme responsabiliser est crucial. En effet, dans certains secteurs jusque-là préservés, l'utilisation des PPP devient intense, alors que cela n'est pas toujours nécessaire. Un travail de sensibilisation et de formation auprès des acteurs est indispensable.

**Question DRAAF :** Quelle forme pourrait prendre cette sensibilisation/formation ?

**Réponse FR CUMA :** Cela pourrait passer par un accompagnement réalisé par et pour les conseillers, en s'appuyant sur la formation initiale et continue.

**Remarque SRFD DRAAF :** Les contenus pédagogiques existants dans les formations abordent déjà les pratiques alternatives. Ces notions sont également intégrées dans le cadre des formations Certiphyto, qui sont obligatoires pour l'utilisation des PPP.

**Question DRAAF :** Le [plan de transfert](#) régional, rédigé par la chambre régionale dans le cadre de l'ancien plan, sera-t-il maintenu et actualisé ?

**Réponse CRA :** Un travail de réorientation de la feuille de route est en cours, des actions de transfert sont prévues dans ce cadre. Le plan de transfert n'est pas abandonné et pourra être enrichi pour intégrer de nouvelles actions et priorités identifiées.

**AXE3 :**

**Question :** Peut-on avoir des précisions sur les travaux de priorisation des zones Natura 2000 et la révision des documents d'objectifs (DOCOB)? La consultation des professionnels des différentes filières reste-t-elle prévue ?

**Réponse DRAAF :** Ce travail a été initié suite au décret encadrant l'utilisation des PPP dans les zones Natura 2000. L'instruction relative à la mise en œuvre de ce décret est accessible [ici](#).

À ce stade, la DREAL travaille sur la priorisation des zones. Cette étape sera suivie par une phase de diagnostic et la révision des documents d'objectifs (DOCOB). Les filières seront probablement associées lors de cette révision.

**Question :** Quelles sont les actions concrètes prévues pour préserver la santé humaine, notamment en lien avec les enjeux liés à l'eau ?

**Réponse DREAL :** Nous sommes en attente de la feuille de route nationale sur ce sujet. Aussi, un nouveau type de captages dits « sensibles » devrait être créé pour renforcer la protection des ressources en eau.

**Question :** Quels moyens sont actuellement déployés pour protéger les captages prioritaires et comment sont mobilisés les paiements pour services environnementaux (PSE) ?

**Réponse Agence de l'eau RMC :** La plupart des mesures d'accompagnement reposent sur le volontariat des acteurs. Il est essentiel de travailler en cohérence avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer l'efficacité des dispositifs. Trois projets liés aux PSE sont actuellement portés en BFC. Ils seront reconduits dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme et ouverts à de nouveaux territoires.

**Remarque CRA :** Des difficultés existent pour mobiliser les PSE, notamment parce qu'ils sont soumis au régime des *minimis*, avec un plafond glissant sur trois ans. De plus, il est impossible de cumuler les PSE et les MAEC, ce qui limite leur utilisation.

**Un participant** met en avant les défis rencontrés pour structurer une filière chanvre régionale, malgré l'intérêt avéré de cette culture à bas niveau d'intrants pour réduire l'usage des PPP. Les investissements matériels nécessaires sont très coûteux, et aucune solution n'a encore été trouvée pour soutenir financièrement cette petite filière, malgré des échanges avec certains préfets.

## 2) Gouvernance régionale et feuille de route.

### **Présentation :**

M. Yannick SEVELINGE présente la nouvelle gouvernance régionale d'Ecophyto.

Le **comité des directeurs**, composé de la DRAAF, de la DREAL et de l'ARS, joue le rôle d'instance de validation des propositions émises par la CARE. Il assure également la cohérence des orientations budgétaires avec les objectifs définis.

La **cellule d'animation régionale Ecophyto** (CARE) constitue l'instance opérationnelle. Elle est chargée de proposer et de mettre en œuvre la feuille de route, de coordonner les actions des partenaires, de contribuer au plan de communication régional, ainsi que d'animer et de suivre les groupes de travail. Depuis 2024, sa composition a été élargie pour intégrer de nouveaux acteurs, dans le but d'adopter une approche plus exhaustive des enjeux liés à la réduction des PPP.

La feuille de route, a pour objectif d'orienter le dispositif. Elle comprendra :

- **Un état des lieux**, en partie alimenté par les données recueillies dans le cadre du diagnostic territorial présenté en partie 3.
- **Des fiches d'objectifs**, définissant les priorités stratégiques.
- **Les cadres d'action des groupes de travail**, détaillant les actions opérationnelles à mettre en œuvre.

Depuis juin, plusieurs réunions de la CARE ont été organisées pour définir des objectifs prioritaires, lesquels ont été déclinés en fiches d'objectifs :

- Agir pour que la **réglementation** PPP et ses évolutions soient mieux comprises et appliquées.
- **Transférer** les bonnes pratiques à travers des actions concrètes :
  - Dynamiser les échanges entre les collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique (CATAE) et l'enseignement agricole.
  - Dynamiser les échanges entre conseillers (CATAE, Captage...).
  - Renforcer le lien entre la recherche, le terrain et l'enseignement agricole.
  - Communiquer efficacement auprès des utilisateurs de PPP et de leur écosystème (technicien, conseiller, coopératives, organismes de formation...).
  - Accompagner les groupes DEPHY, 30 000, GIEE, captage ou les groupes informels (créer du lien et valoriser les résultats).
- **Donner de la visibilité sur les moyens** disponibles pour la mise en place des pratiques agricoles durables (ingénierie financière).
- **Communiquer** auprès du grand public pour valoriser les efforts :
  - Sensibiliser les consommateurs et le grand public au métier d'agriculteur et à ses contraintes.
  - Encourager des habitudes de consommation en faveur d'une agriculture à bas niveau d'intrants.
- Travailler à l'échelle de **territoires d'actions prioritaires** (Natura 2000, AAC, l'eau d'ici...).
- S'assurer de **l'articulation des politiques publiques**.

**Des groupes de travail seront lancés début 2025** afin de mettre en œuvre des actions concrètes.

**Questions / remarques / réponses :**

**Question :** Pour quelle raison le diagnostic est-il réalisé après l'élaboration des fiches objectifs ?

**Réponse DRAAF :** Le diagnostic a pour but de cibler des zones pilotes pour la mise en œuvre de plans d'action spécifiques. Cependant, de nombreuses autres actions doivent être menées à l'échelle régionale (par exemple: travail avec l'enseignement agricole, contrôles pédagogiques). La commande du diagnostic par le niveau national est arrivée après les premiers travaux de la CARE, qui visaient à réorienter la feuille de route existante.

Les fiches d'objectifs, quant à elles, s'appuient sur la dernière version de la feuille de route et sur l'expertise des membres de la CARE.

### 3) Méthodologie de diagnostic territorial.

**Présentation :**

Mme Ambre TREGUY rappelle que la BFC fait partie des régions pilotes sélectionnées par la Direction Générale de l'Alimentation pour élaborer une méthode de diagnostic territorial pour une application au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. L'objectif est d'identifier des zones pilotes pour réduire l'usage des PPP en prenant en compte plusieurs éléments : les quantités de PPP utilisées, leurs potentiels de réduction, la mobilisation des acteurs locaux et les enjeux sanitaires et environnementaux.

La méthodologie proposée se déroulera en cinq phases :

1. Analyse des données chiffrées (filtres et arbre de décision): croisement avec les données d'achats issues de la base nationale de vente (BNVD) spatialisée avec des données sur la qualité de l'eau, la biodiversité, la santé humaine et les dynamiques locales.
2. Confrontation des résultats avec des experts (phase de concertation).
3. Etablissement d'une liste de territoires à rencontrer.
4. Rencontre avec les élus locaux pour discuter de l'engagement de leur territoire dans un plan d'action.
5. Rédaction et mise en œuvre des plans d'actions.

**Questions / remarques / réponses :**

**Question :** La méthode semble un peu trop descendante. Avez-vous envisagé l'implication des acteurs de terrain ?

**Réponse DRAAF :** Les acteurs de terrain seront bien impliqués, notamment lors de la phase d'analyse des résultats du diagnostic chiffré, des rencontres avec les acteurs des territoires et de l'élaboration des plans d'action.

**Question :** Qu'entend-on par « échelle du territoire » ?

**Réponse DRAAF :** Il n'y a pas de définition précise de cette échelle, mais l'objectif n'est pas de créer de nouvelles zones. Les intercommunalités peuvent être une échelle intéressante à envisager.

**Remarque d'un participant** qui souligne l'importance de faire un point sur les démarches existantes afin d'identifier ce qui fonctionne ou non, sachant qu'il y a déjà eu beaucoup d'accompagnement sur des actions dans les AAC.

**Réponse DRAAF :** C'est un point de vigilance important pour la CARE de manière générale. Plus spécifiquement, dans le cadre du diagnostic, la phase de rencontre avec les élus locaux visera à recenser les actions déjà menées sur le territoire et à en tirer les leçons.

## 4) Résultats du réseau DEPHY : cellule d'animation nationale.

### **Présentation :**

Mme Morgane RIEUCAU présente une analyse réalisée sur 10 ans de résultats DEPHY FERME. Une synthèse sera publiée début 2025.

Plusieurs graphiques sont présentés comparants l'AB et le conventionnel :

- Comparaison des rendements médians pour les principales cultures : production équivalente pour plusieurs cultures. Céréales à paille : productivité AB généralement autour de 50% du conventionnel.
- Comparaison de la fertilisation azotée médiane pour les principales cultures : à l'hectare, les cultures AB reçoivent en général moins de la moitié de la fertilisation conventionnelle. Cas particulier : soja, sarrasin et luzerne sont rarement fertilisés en AB comme en conventionnel.
- Comparaison des émissions directes des GES : à l'hectare, les itinéraires des principales cultures émettent moins de GES en AB qu'en conventionnel. Cas particulier des cultures peu fertilisées : on remarque l'effet du travail du sol et /ou du désherbage mécanique.

### **Questions / remarques / réponses :**

**Remarque de la DRAAF :** Il serait intéressant d'avoir des données statistiques sur les graphiques, pour évaluer le caractère significatif des différences entre AB et conventionnel.

**Réponse de Morgane RIEUCAU :** les données ne se ressemblent pas assez pour réaliser des statistiques sur ce volet de l'étude. Cela est par contre disponible pour d'autres fiches.

**Question :** Les surfaces en prairie présentées sont-elles temporaires ou permanentes ?

**Réponse de Morgane RIEUCAU :** il s'agit de prairies temporaires et que ce choix est purement méthodologique car les groupes DEPHY engagent un système de culture.

**Question DRAAF :** Est-ce que des graphiques similaires à ceux des rendements médians existent pour la marge ?

**Réponse Morgane RIEUCAU :** oui, mais pas en AB. Ils seront intégrés au document de synthèse.

**Question :** Les coûts cachés, par exemple la pollution de l'eau, sont-ils pris en compte ?

**Réponse Morgane RIEUCAU :** Ce point est intéressant mais cela sort des compétences du réseau DEPHY.

**Question :** Quelles données ont-elles été utilisées pour comparer les gaz à effet de serre ?

**Réponse Morgane RIEUCAU :** Les données proviennent de la quantité de carburant utilisé et de la fertilisation azotée.

**Remarque d'un participant :** Les émissions directes défavorisent l'AB.

**Réponse Morgane RIEUCAU :** C'est vrai mais prendre en compte les émissions indirectes génère un biais méthodologique trop important.

**Remarque de la CRA :** Il y a des données spécifiques à la BFC qui ont été présentée lors du [colloque régional de 2023](#). Elles sont disponibles sur le site EcophytoBFC en cliquant [ici](#).

## 5) Lauréats de l'appel à projets territorialisation de la stratégie Ecophyto

L'appel à projets lancé le 26 juillet 2024 s'inscrit dans l'axe 5 de la stratégie. Il a pour objectif d'accompagner des projets locaux visant à réduire l'usage des PPP, en mettant principalement l'accent sur les volets animation et communication. Il intègre des initiatives multi-partenariales, tout en établissant un lien fort avec l'enseignement agricole.

La liste des lauréats est disponible sur le site de la DRAAF en cliquant [ici](#).

**Intervention de la CRA:** Le projet *Defi'T Oser* inclut la participation de 10 partenaires. Ce projet prévoit la création de 10 podcasts, 10 articles de presse, 10 fiches GECO et des séquences pédagogiques. Il porte sur trois types de cultures : grandes cultures, viticulture et maraîchage.

### Questions :

**Question de M. Guillaume DUPUIITS, représentant des EPL de Franche-Comté:** Quelles sont les modalités de travail avec l'enseignement agricole ?

**Réponse CRA:** La méthode n'est pas encore définie à ce stade. Dans d'autres projet, le lien avec l'enseignement agricole s'appuie sur des partenariats historiques.

## Conclusion

M. Christophe BLANC, directeur adjoint de la DRAAF BFC remercie les participants, fait un résumé des thématiques abordées et rappelle que la gouvernance est en place dans la région.

En tant que région pilote, la BFC jouera un rôle clé dans l'élaboration d'une méthode qui sera déclinée au niveau national.

Le lancement des groupes de travail est prévu pour 2025.

La région est fortement impliquée dans cette nouvelle stratégie.

Il annonce également le rendez-vous de la prochaine COREAMER, qui se tiendra à la même période l'année prochaine.